Livre Blanc

Pour une consommation d'alcool plus responsable en entreprise

Kwit

Table des matières

Qui nous sommes 3
Les auteurs 4
L'approche de ce livre blanc 5

• Partie 1 : L'alcool

Etat des lieux de la consommation d'alcool en France 7
Les conséquences individuelles et pour l'entreprise 8
Aujourd'hui en France 9
Un manque d'information sur l'alcool 11
Sortir de la banalisation de l'alcool 13
La consommation d'alcool en milieu professionnel 14
L'ivresse au travail 17
Pourquoi proposer un accompagnement au travail ? 18

• Partie 2 : Agir pour la santé et l'environnement

Un impact environnemental important 20
Un impact sanitaire fort 21

• Partie 3 : Nos propositions

Nos propositions pour une entreprise sans alcool 23
Sensibiliser aux dangers de l'alcool 24
Miser sur la puissance du témoignage 25
Mettre en avant les solutions innovantes 26

Allez plus loin 27

Qui nous sommes

Créée en 2017, Kwit est une start-up française spécialisée dans le développement d'applications mobiles d'aide au changement de comportement, en particulier dans le domaine des conduites addictives.

Au-delà d'une offre B2C, nous proposons également une offre B2B d'accompagnement en entreprise, sous :

Un format hybride individuel et en groupe.

Nos thèmes d'intervention sont le sevrage tabagique et cannabique, ainsi que la réduction des risques liés à la consommation d'alcool.

Afin de proposer le contenu le plus pertinent pour nos clients, nous travaillons avec des experts en addictologie, psychiatrie, diététique, somnologie, etc.
Kwit a vocation à compléter la prise en charge habituelle des conduites addictives en faisant le pari de la e-santé.
Nous implémentons les méthodes cognitives et comportementales, recommandées par la Haute Autorité de Santé, de manière ludique et interactive dans un dispositif numérique.

Les auteurs



Dr. Mickaël Worms-Ehrminger

Docteur en santé publique et recherche clinique, chargé des partenariats scientifiques chez Kwit. Il est membre de la Société Française de Santé Publique ainsi que de la European Public Health Association, et préside l'association Place des Sciences.



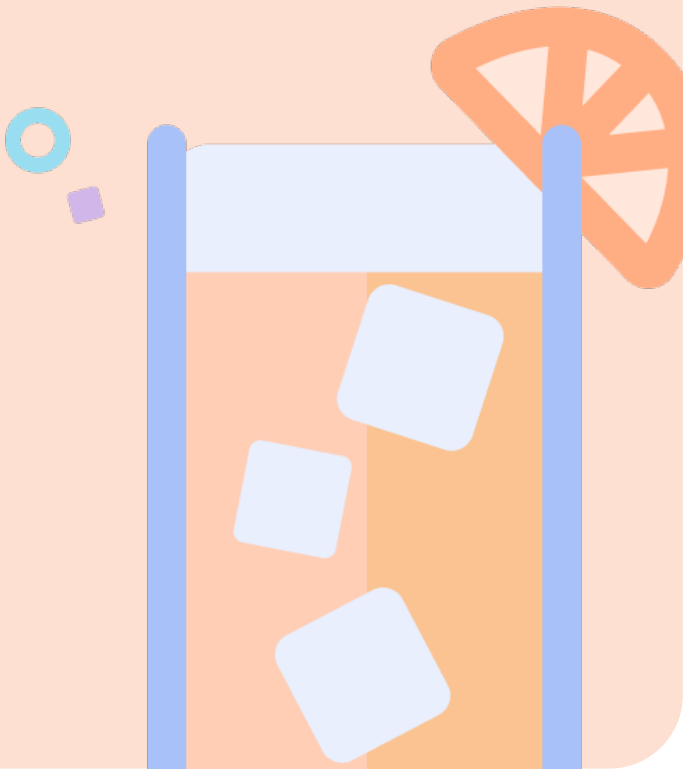
M. Geoffrey Kretz

Président-fondateur de Kwit. Il est membre du board de la French Tech Strasbourg, membre du conseil d'administration de la French Tech East et fait parti des fondateurs du collectif MentalTech.

L'approche de ce livre blanc

Pour bien appréhender un problème, nous sommes de ceux qui pensent qu'il faut d'abord être en possession des clés de compréhension qui y sont liées. C'est pourquoi nous avons pris le parti de commencer ce livre blanc par un état des lieux de la consommation d'alcool en France, mais aussi récapituler ce qui nous semble essentiel à savoir concernant cette conduite addictive. C'est ainsi que des propositions spécifiques aux entreprises pourront être dégagées.

Partie 1 : L'alcool



Partie 1 : L'alcool

Etat des lieux de la consommation d'alcool en France

1 Français sur 4 dépasse les recommandations de consommation maximales.



58% de l'alcool consommé le sont par **10% des adultes.**

3 décès liés à l'alcool sur 4 sont masculins.

Partie 1 : L'alcool

Les conséquences

→ Individuelles

n°1 :
Cancers

n°2 :
Maladies cardiovasculaires

n°3 :
Accidents du travail ou de la voie publique

→ Pour l'entreprise

Accident du travail

Perte de productivité

Incidents relationnels

Partie 1 : L'alcool

Aujourd'hui en France

Si la consommation d'alcool a graduellement diminué au cours des dernières décennies, elle semble repartir à la hausse depuis 2017.

Près d'un quart des Français boit de manière régulière en dépassant les recommandations de consommation à moindre risque des autorités sanitaires, à savoir un maximum de 10 unités par semaine sans dépasser 2 unités par jour.

A l'heure actuelle, la France demeure le 6e pays de l'OCDE en termes de consommation d'alcool, avec près de **12 litres d'alcool par an par personne de plus de 15 ans.** Il est capital de prendre en considération cette particularité française afin de favoriser le bien-être de toutes et tous.

50 000 décès prématurés évitables

En effet, en France, l'alcool est la cause de près de **50 000 décès prématurés** évitables, notamment par cancers et maladies cardiovasculaires, mais aussi du fait d'accidents de la voie publique.

On estime à 28 000 le nombre annuel de **nouveaux cas de cancers liés à l'alcool dans l'Hexagone.**

Partie 1 : L'alcool

Le coût social total de l'alcool est estimé à **120 milliards d'euros**, comparable à celui du tabac. Les soins annuels liés à la consommation d'alcool sont d'environ **10 milliards d'euros**, et les recettes de la taxation des boissons alcooliques ne couvrent qu'à peine plus du tiers de ces dépenses.

Le coût social de l'alcool est estimé à 120 milliards d'euros

La particularité française réside dans l'intégration de la culture du vin dans "l'art de vivre à la française" avec **une taxation avantageuse pour cette boisson**.

Ainsi, les droits d'accises d'une bouteille de vin à 3€ s'élèvent à moins de 3 centimes (environ 1%), alors qu'une bouteille de bière à 2€ sera taxée à hauteur de 20 centimes (environ 10%), tandis que les alcools avec une titration supérieure à 18° ont un droit d'accise de près de 30% auquel s'ajoutent des cotisations spécifiques de Sécurité sociale.



Comment expliquer la persistance de tels avantages fiscaux pour les alcooliers, notamment du secteur viticole, quand on sait les ravages que peut provoquer la consommation d'alcool ?

Partie 1 : L'alcool

Un manque d'information sur l'alcool

La diversité des boissons alcooliques rend difficile la prise de conscience du fait que toutes ces boissons contiennent la même substance, l'éthanol, en proportion différente.

Les unités dites standards utilisées pour chaque type de boisson en tiennent compte : un verre de vin sera généralement de 10 cl tandis qu'un verre de whisky sera de 2,5 cl.



Ces deux formats contiennent chacun la même quantité d'alcool, à savoir environ 10 grammes. Or, il est fréquent de croire que boire un verre de vin serait moins nocif que de boire un verre de spiritueux.

Les pratiques de consommation d'alcool sont variées : les plus jeunes auront tendance à **consommer ponctuellement de grandes quantités**, notamment dans un cadre festif, tandis que **les plus âgés tendront plutôt à consommer régulièrement mais en quantité moindre**. Si ces deux modes de consommation n'ont pas les mêmes effets à court terme, les deux ont des conséquences à long terme.

Consommé à faible dose, l'alcool peut provoquer une désinhibition et une stimulation. Cela dit, les réflexes sont ralentis et le champ visuel est diminué.

Partie 1 : L'alcool

A plus forte dose, les mouvements se font plus erratiques et une sensation d'ivresse apparaît, les réflexes sont encore plus ralentis et une somnolence peut s'installer.

Une perte de mémoire ("black-out") peut également survenir. A très forte dose, **la personne s'expose au risque de coma éthylique, potentiellement fatal** s'il n'est pas pris en charge en urgence.



Certaines conséquences à court terme peuvent donc être ressenties comme positives par la personne qui consomme. Or, leur contrepartie est évidente : possibilité de conduite à risque, de comportements inappropriés, d'accident de la voie publique ou du travail, etc.

Sur les moyen et long termes, l'alcool est la cause directe ou indirecte de plus de 200 pathologies, aux premiers rangs desquelles les cancers et les maladies cardiovasculaires, mais aussi des troubles psychiques.

> **L'alcool est la cause directe ou indirecte de plus de 200 pathologies**

Ce que l'on appelle le french paradox, c'est-à-dire l**a croyance selon laquelle boire un peu d'alcool de manière régulière serait bénéfique pour la santé**, est un leurre. On sait aujourd'hui que la consommation d'alcool est nocive dès le premier verre.

Partie 1 : L'alcool

Sortir de la banalisation de l'alcool

Contrairement au tabac qui fait l'objet de nombreuses mesures de prévention, la vente et la consommation d'alcool sont encore très banalisées.

Si la mention "L'abus d'alcool est dangereux pour la santé" est désormais obligatoire, elle est en contradiction avec les données scientifiques montrant que la consommation, même sans abus, est dangereuse. La publicité pour le tabac est strictement interdite sous toutes ses formes en France, alors que **la publicité pour l'alcool est autorisée** si elle se cantonne à des aspects objectifs et n'incite pas directement à la consommation.



Or, un principe de psychologie cognitive bien connu est celui de l'effet de simple exposition : plus on est exposé à un stimulus, plus celui-ci semblera familier et bénéficiera d'une vision plus positive.

> **La consommation d'alcool reste en France totalement banalisée**

De plus, le choix de ne pas boire peut faire l'objet de brimade ou de remarques désagréables poussant à la consommation. Ce comportement est profondément enraciné dans notre mode de vie et ne favorise pas la prise de conscience de la dangerosité de l'alcool.

Partie 1 : L'alcool

La consommation d'alcool en milieu professionnel

L'alcool est partout. Pourtant il s'agit d'une substance cancérigène, source de maladies hépatiques, métaboliques, cardio-vasculaires ainsi que de drames familiaux et professionnels.

Dans la ligne de la banalisation de la consommation d'alcool, il est important de savoir que la consommation de boissons alcooliques est tolérée sur le lieu de travail. Or, certaines conditions s'appliquent (Code du Travail, article R4228-20), et les employeurs, en tant que responsables de la sécurité de leurs employés, peuvent limiter ce droit (JORF, 3 juillet 2004).

Cette limitation doit être en accord avec la nature des tâches accomplies sur le lieu de travail (conduite de véhicules, manipulation de machines, etc.) et inscrite dans le règlement intérieur.

La consommation d'alcool est responsable de 10 à 20% des accidents de travail

Il est nécessaire de garder à l'esprit que, malgré cela, la consommation d'alcool est responsable de 10 et 20% des accidents de travail.

Partie 1 : L'alcool

Ainsi, le Code du Travail prévoit que seuls les vins, bières, poirés et cidres sont autorisés à la consommation dans le cadre de pots d'entreprise ou sur le lieu de restauration interne à l'entreprise. La quantité consommée n'est cependant pas **légalement limitée.**

Une amende maximale de 3 750€ multipliée par le nombre d'employés

Toute consommation d'une autre boisson alcoolique sur le lieu de travail peut être punie d'une amende maximale de 3750€ multipliée par le nombre d'employés.

En revanche, concernant les pots ayant lieu à l'extérieur des locaux de l'entreprise, **le règlement intérieur de l'entreprise ne s'applique pas**. Cependant l'employeur peut voir **sa responsabilité engagée en cas d'accident à cette occasion.**



Partie 1 : L'alcool

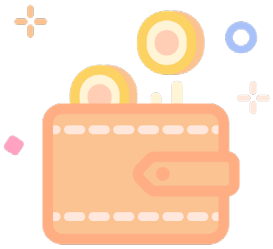
L'ivresse au travail

Les employeurs ont une obligation légale d'intégrer dans leur politique de sécurité l'impact délétère des conduites addictives (Code du Travail, L.4121-1).

En dehors de la consommation sur le lieu de travail, une personne ivre ne peut être autorisée à pénétrer sur son lieu de travail (Code du travail, article R4228-21).

Être ivre au travail est un motif valabe de licenciement

Être ivre au travail est **un motif valable de licenciement** dans le cas de tâches impliquant la conduite de véhicules ou si l'état d'ébriété nuit à l'entreprise (conditions de travail, réputation), mais pas dans le cas d'une alcoolo-dépendance avec consommation extérieure au lieu de travail. L'employeur s'expose à une condamnation pouvant aller jusqu'a **10 000€** en cas de présence d'un employé en état d'ébriété dans les locaux de l'entreprise.



En cas de constat de la présence d'une personne en état d'ébriété sur son lieu de travail, son supérieur peut procéder à un éthylotest (dans les conditions prévues par le règlement intérieur de [...]

l'entreprise et seulement si le test a pour but de prévenir une situation dangereuse) et un entretien après avoir éloigné le salarié de son poste de travail.

> **En cas de constat de la présence d'une personne en état d'ébriété [...] son supérieur peut procéder à un éthylotest**

Une orientation vers le service de santé au travail permet de consulter le médecin du travail sur les mesures à prendre immédiatement selon l'état de la personne, voire à appeler les secours si nécessaire.

Un **entretien de bilan pourra être proposé au salarié** à son retour au travail.



Partie 1 : L'alcool

Pourquoi proposer un accompagnement en entreprise ?

Les employeurs ont une obligation légale d'intégrer dans leur politique de sécurité l'impact délétère des conduites addictives (Code du Travail, article L.4121-1). Pour le bien-être de vos collaborateurs ainsi que l'image de votre entreprise, il est donc capital de veiller à la consommation d'alcool sur le lieu de travail.

Partie 2 :
Agir pour la santé et l'environnement



Partie 2 : Agir pour la santé et l'environnement

Un impact environnemental important

0.7% des émissions de gaz à effet de serre.

120 litres d'eau pour produire un verre de vin.



11 millions de terrains de foot occupés par les vignes.

La culture viticole est un des principaux pollueurs des sols et eaux en France.

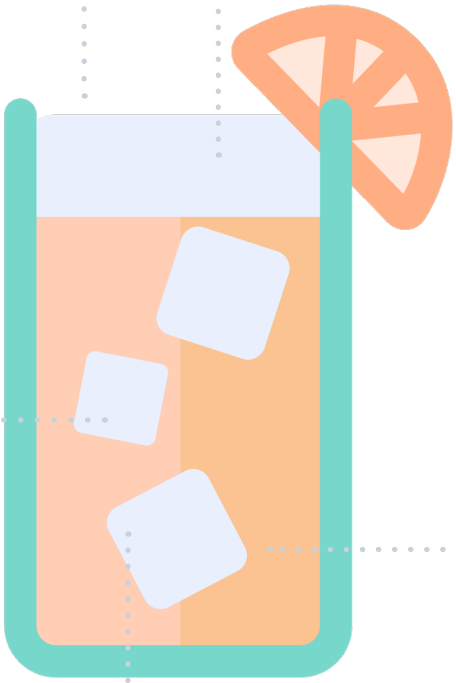
Jusqu'à 4000 ans pour dégrader une bouteille jetée dans la nature.

Partie 2 : Agir pour la santé et l'environnement

Un impact sanitaire fort

50 000 décès évitables par an en France.

10 à 20% des accidents de travail.



Un coût social de **120 milliards d'euros.**

28 000 nouveaux cancers liés à l'alcool chaque année en France.

Plus de 200 pathologies liées à la consommation d'alcool.

Partie 3 :
Nos propositions



Partie 3 : Nos propositions

Nos propositions pour une entreprise sans alcool

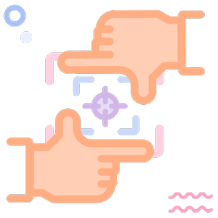
Convaincus de la nécessité d'aller plus loin dans la lutte contre les conduites addictives au travail, nous souhaitons porter les propositions suivantes.



Sensibiliser aux dangers de l'alcool



Miser sur la puissance du témoignage



Mettre en avant les solutions innovantes

Partie 3 : Nos propositions

Sensibiliser aux dangers de l'alcool

De manière similaire au "Moi(s) sans tabac", il est important de soutenir des initiatives telles que **le Dry January**, qui s'est tenu en France pour la première fois en 2022, sans appui de la puissance publique.

Des actions à grande échelle, mais aussi plus ciblées, sont à même de mener à une prise de conscience et une dénormalisation de la consommation d'alcool, aujourd'hui encore omniprésente et banalisée.

→ Nous appuyons la nécessité pour les entreprises de participer à ces initiatives collectives afin de contribuer à la prévention.

→ Nous invitons les législateurs à renforcer les dispositions relatives à la consommation d'alcool sur le lieu de travail.



Partie 3 : Nos propositions

Miser sur la puissance du témoignage

Un courant se développe de plus en plus dans le champ de la santé mentale, celui de **la pair-aidance** et **des patients experts**.
Il s'agit de personnes touchées par une pathologie, qui ont le recul et la formation nécessaires à transmettre leur expérience dans une visée de prévention. Dans le champ des conduites addictives, le témoignage d'anciennes personnes dépendantes à une substance est souvent d'une grande aide, notamment pour l'alcool.



→ Nous appelons à l'intervention de patients experts en addictologie dans les entreprises à l'occasion de séminaires de prévention.

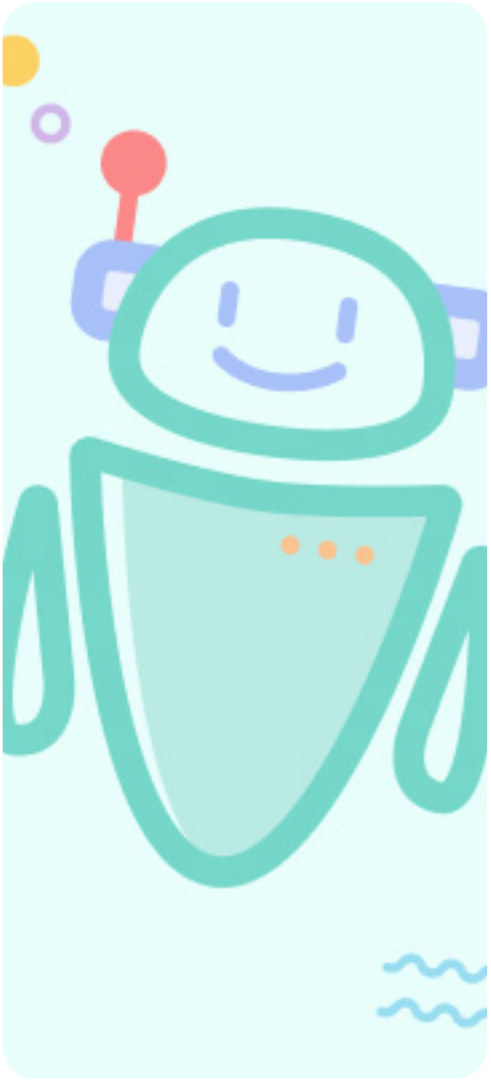
→ Nous insistons sur la formation des services de santé au travail au problème des conduites addictives, en particulier sur le caractère insidieux de l'alcool.

Partie 3 : Nos propositions

Mettre en avant les solutions innovantes

Le progrès technologique nous permet d'avoir à disposition **des solutions numériques**, accessibles en permanence par les utilisateurs. Lorsqu'elles se fondent sur des théories solides, ces dispositifs numériques peuvent jouer un rôle important dans l'accompagnement des personnes.

→ Nous appelons de nos vœux une meilleure prise en compte et une plus grande reconnaissance.



Allez plus loin

Contactez-nous pour bénéficier de votre appel découverte.



Geoffrey Kretz
Président-fondateur de Kwit

sales@kwit.app

Ils nous font confiance

BearingPoint. Allianz EDF ICADE gecina